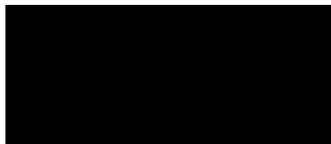


**ACP
CALVI**
Avenue de la Basilique 379 381
1081 BRUXELLES
N° BCE : **BE0850136704**

c/o Citya Bruxelles S.A.
Agence Basilix Agentschap
Rue de la Technologie – 11 D
B-1082 Bruxelles - Brussel
N° BCE : **BE 0430.800.556**

Lot : 6 C	N° Client	0000006030
Date document		23/10/2023
Date d'échéance		22/11/2023
Q-P Fds de roulement		807.06 €



Le 23/10/2023

DECOMPTE DU 01/07/2023 AU 30/09/2023

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Si la situation de votre compte présente un solde ouvert, celui est mentionné dans la partie gauche du cadre repris ci-dessous et est totalisé avec le montant de votre appel de provisions, de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété.

Si votre compte s'avère créditeur (montant « A recevoir »), et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** la communication structurée renseignée dans les « Instructions pour votre paiement » et ce, **avant** la date d'échéance.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

N.B. : La ventilation entre les charges « locataires » et « propriétaires », est communiquée à titre indicatif, suivant l'usage et sans préjudice du contrat de bail conclu entre les parties. Le propriétaire demeure seul responsable du paiement de la totalité des charges. En aucun cas, le syndic n'interviendra en cas de différend entre le propriétaire et le locataire.

Comptabilité

DE PREZ Silvie

Tél : 02/465.38.85

Mail : silvie.deprez@nexity-belgium.be

Instruction pour votre paiement

Total décompte(s) ci-joint(s)

782.51 €

ACP CALVI

Solde au 20/10/2023¹

0.00 €

IBAN : BE85 0682 2997 5206

BIC : GKCCBEBB

A payer à la copropriété

782.51 €

Communication : +++000/0009/28873+++

¹ Date dernière mise à jour banque

Facture n°	2018	Lot	6 C 0000006030	
------------	------	-----	----------------	--

DECOMPTE DU 01/07/2023 AU 30/09/2023

Cpt. Rubrique de répartition	A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
1-000 FRAIS DE PERSONNEL	6 341.63	24 / 1000		152.19
1-100 DEPENSES COURANTES	1 096.37	24 / 1000		26.32
1-220 FRAIS ASCENSEUR "C-D"	506.92	18 / 336		27.16
1-300 FRAIS DE GESTION	2 700.87	24 / 1000		64.82
1-400 FRAIS GARAGES	612.30	3 / 102		18.00
1-600 CHAUFFAGE ET EAU	5 462.37	1543.91 / 24412.85		345.45
2-000 FRAIS PROPRIETAIRES	2 188.43	24 / 1000		52.52
4-190 PROVISION ASCENSEUR C-D	400.62	18 / 336		21.46
				<hr/> 707.92
6-310 PROVISION ASSURANCE INCENDIE	3 107.91	24 / 1000		74.59
				<hr/> 74.59

Légende

1. Frais "locataires"
2. Frais "propriétaires"
3. Exécution décision(s) AG
4. Frais privatifs "locataires"
5. Frais privatifs "propriétaires"
6. Appel de provisions ou de fonds
7. Remboursement de provisions ou de fonds

Total lot

782.51